

obligées d'offrir des services de crédit très coûteux pour les opérations peu rentables des revendeurs.

La section suivante indique comment ce réseau de concessionnaires ne suffit pas à maintenir des approvisionnements suffisants de pièces.

Nous croyons que la réorganisation la plus efficace du régime de concessionnaires de machines agricoles, pour remédier à ces difficultés, est liée à une double modification de la ligne de conduite des fabricants de machines agricoles. D'abord, la rationalisation de la fabrication des machines agricoles selon le mode que nous avons déjà exposé faciliterait énormément la création d'un réseau de distribution des machines agricoles beaucoup plus économique.

D'autre part, si le programme que nous avons indiqué dans la section II n'est pas adopté, il serait nécessaire à tout le moins que les sociétés de machines agricoles modifient leur ligne de conduite générale, pour ce qui est des concessionnaires de machines agricoles, pour remédier à ces difficultés, est liée à une aujourd'hui, si ce n'est pour des raisons spéciales. De cette façon, on pourrait très bien diminuer le nombre des concessionnaires, tout en augmentant le niveau d'efficacité du service. On devrait reconnaître que le système des concessionnaires exclusifs n'existe relativement que depuis peu et qu'il est en partie le fait des grandes sociétés d'instruments aratoires qui s'efforcent d'éliminer les entreprises de moindre importance, comme le soulignait, en 1948, le rapport de la commission fédérale d'enquête sur le commerce, aux États-Unis. Bien qu'il y ait en Saskatchewan quelques indices d'un accroissement du nombre des revendeurs de marques variées offrant sur le marché deux, trois ou plusieurs espèces de machines agricoles, il s'agit ici, à quelques exceptions près, de machines fabriquées par les petites entreprises qui mettent en vente un assortiment complet de produits.

Nous ne croyons pas beaucoup qu'il soit possible d'inciter les compagnies à modifier leur ligne de conduite fondamentale sous ce rapport, sauf sur le plan régional. Ainsi, le gouvernement de la Saskatchewan verrait d'un bon œil la tenue d'une conférence régionale où seraient représentés le gouvernement fédéral, les gouvernements des quatre provinces de l'Ouest, les représentants de l'industrie de la machinerie agricole, l'association des concessionnaires d'instruments aratoires et les syndicats d'agriculteurs; on y étudierait les suggestions présentées ici, de même que d'autres moyens par lesquels le réseau de distribution pourrait être mis sur pied d'une façon plus efficace. Une telle conférence pourrait aussi convenir aux provinces de l'Est du Canada.

Approvisionnement en pièces de remplacement

Un des premiers devoirs du concessionnaire d'instruments aratoires, dans la mesure où l'agriculture est en cause, doit être de garder un stock suffisant de pièces détachées et d'assurer, d'une façon satisfaisante, la réparation des machines qu'il vend. A plusieurs égards, le vaste réseau de concessionnaires n'a pas rempli cette tâche. De fait, nous croyons que l'étendue même et le doublement des installations qui existaient a été cause de ces échecs, ainsi que la modification rapide des modèles de machines agricoles et le nombre croissant des modèles. De plus, comme les machines agricoles sont de plus en plus compliquées, le nombre de pièces requises est plus grand. L'ensemble de tous ces facteurs a créé la situation actuelle qui ne donne pas satisfaction. Le concessionnaire local, ayant un territoire de vente limité, a trouvé qu'il était financièrement difficile de garder en stock un nombre suffisant de pièces de rechange pour la gamme très vaste d'instruments aratoires qu'il vend et surtout pour ceux qu'il a vendus dans le passé. C'est ainsi que les concessionnaires locaux se sont trouvés maintes et maintes fois dépourvus de pièces dont on avait besoin. D'ailleurs, en plusieurs occasions, les approvisionnements en pièces n'étaient même pas disponibles à aucun entrepôt des compagnies, dans la province. Tout cela ajoute considérablement au coût de l'exploitation